



Appel à projets interne Programme d'Appui aux projets pour une Recherche Internationale – PARI



Dans le cadre de sa stratégie d'internationalisation visant à accroître l'attractivité et la visibilité de la recherche, l'université de Poitiers (UP) lance un appel à projets incitatif, ayant pour double objectif de **développer et consolider** la participation à des réseaux de recherche européens et/ou internationaux de haut niveau et d'**encourager** la réponse de ses chercheuses et chercheurs à des appels à projets ambitieux, tant européens qu'internationaux. La finalité de cet appel est de renforcer la position scientifique de l'université de Poitiers et de ses équipes grâce à la coordination de projets et de réseaux de recherche d'envergure. Aussi, l'UP met en place le dispositif PARI (Programme d'Appui aux projets pour une Recherche Internationale) de soutien au montage de projets de recherche européens ou internationaux, pour un montant d'environ 1 M€ sur deux ans.

Dans le texte qui suit, le terme « projet » ou « projet PARI » est employé pour désigner le projet déposé dans le cadre de cet appel à projet et le terme « projet visé » désigne l'appel à projet européen et/ou international visé (par exemple, ERC, COST, MSCA).

Contexte

La recherche menée à l'UP dans l'ensemble de ses laboratoires (UR, UMR, UPR) est reconnue à l'échelle nationale et internationale pour ses travaux pluridisciplinaires et interdisciplinaires. L'établissement n'a cependant pas encore atteint les standards internationaux en termes de portage de projets de recherche européens. De plus, en comparaison à d'autres universités de taille similaire en France, notre institution soumet moins de projets de grande envergure, comme les projets financés par le Conseil Européen de la Recherche (European Research Council, ERC). Aussi, il est impératif de renforcer notre participation aux programmes de financement de la recherche européens et internationaux, notamment sur des enjeux sociétaux majeurs.

Dans le but de relever ce défi, l'UP a saisi l'opportunité offerte par les nouveaux Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) mis en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour lesquels l'établissement a été retenu comme établissement pilote en 2023. Dans ce cadre, en ligne avec le Programme UP-SQUARED (PIA4 ExcellencES) avec ses partenaires notamment Cnrs, Inserm, CHU et ISAE-Ensm et dans la dynamique de l'Alliance EC2U, l'UP met en place un nouveau dispositif de soutien à la création et au montage de projets de recherche européens ou internationaux, pour un montant d'environ 1 M€ sur deux ans.

L'appel PARI a pour but de stimuler de manière significative les réseaux de recherche internationaux impliquant des chercheuses et chercheurs de l'établissement, quels que soient leur taille actuelle et leur domaine scientifique, afin d'accompagner efficacement leur déploiement. *In fine*, la consolidation de ces réseaux permettra à des chercheuses et chercheurs (*Project Investigators*, PI) de l'UP de soumettre des projets compétitifs auprès des grands programmes européens, tels qu'Horizon Europe (en particulier les ERC), ou d'autres initiatives internationales d'ampleur, d'ici décembre 2025.

Objectifs

L'objectif principal de cet appel interne est de contribuer à la visibilité internationale de nos chercheuses et chercheurs, notamment en consolidant des **réseaux de recherche européens et/ou internationaux** déjà existants et dynamiques et favoriser l'émergence de nouveaux réseaux, en vue de permettre à leurs participants ou porteurs de l'université de Poitiers de **déposer, d'ici à fin 2025, des projets européens et/ou internationaux d'envergure**, comme les projets [ERC](#), ou d'autres initiatives d'excellence scientifique de renommée internationale, telles que les actions [COST \(European Cooperation in Science and Technology\)](#).

Aussi, chaque projet soutenu devra donner lieu, dans les 2 ans, à une réponse déposée à un appel à projets européen ou international, clairement identifié dans la proposition initiale faite en réponse à l'appel PARI. **Tous les projets avec une ambition scientifique forte sont concernés.** Les projets offrant des perspectives interdisciplinaires dans la ligne des objectifs de développement durable d'UP-SQUARED et de l'Alliance EC2U (*Santé et bien-être, Éducation de qualité, Villes et communautés durables*) sont encouragés.

Attendus

La question scientifique adressée par la réponse à cet appel et celle du projet visé doivent être pertinentes dans le contexte scientifique et/ou sociétal actuel. Elles doivent dans la mesure du possible s'inscrire dans la logique des [piliers du programme Horizon Europe](#) (I – [Excellence scientifique](#), II – [Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne](#), III – [Europe innovante](#), IV – [Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche](#)). Il s'agit de s'assurer de l'adéquation entre la question de recherche et différentes thématiques des appels à projets Européens.

Quelle que soit sa taille actuelle, le réseau proposé doit être crédible et attesté par des collaborations existantes. Il doit aussi correspondre en termes de nombre et d'expertise(s) à l'appel à projet ultérieur visé. Autrement dit, les partenaires choisis doivent constituer un réseau cohérent et complémentaire pour traiter de la question de recherche. La contribution de chaque partenaire doit être explicitement décrite et équilibrée selon les expertises propres à chacun et correspondre à l'appel ultérieur visé.

Le projet doit détailler la manière dont le projet visé sera construit et son impact potentiel en termes de recherche fondamentale ou appliquée. L'ensemble des demandes doit répondre aux exigences actuelles d'éthique de la recherche, de science ouverte et de sciences avec et pour la société. Il devra également être justifié d'un point de vue financier, notamment vis-à-vis de l'appel ultérieur visé.

Durée des projets et modalités de financement

Au moins 15 projets seront soutenus pour une durée de 12 à 24 mois (non renouvelable), entre janvier/février 2024 et décembre 2025.

Le calendrier de la source de financement (COMP) ne permet pas plusieurs appels à candidature. **Cet appel interne est donc unique.**

L'enveloppe globale allouée à cet appel à projet s'élève à 1M€. Les projets retenus bénéficieront d'un montant global de l'ordre de 30k€ à 110k€ incluant le cas échéant une décharge d'enseignement pour le PI (incluse dans le budget).

Afin de soutenir des projets à divers degrés de maturité et d'ambition, seront financés un maximum de 5 projets bénéficiant chacun de 80k€ à 110k€ et de 10 projets bénéficiant chacun de 30k€ à 80k€.

Le montant alloué au projet par le comité de sélection sera déterminé en fonction de l'ambition et du degré de maturité du projet déposé et de l'appel à projets européen et/ou international visé. Pour aider au calibrage budgétaire :

- > des financements de 30k€ à 50k€ seront alloués aux projets qui ambitionnent un ERC Starting Grant ou un AAP international similaire ;
- > des financements de 50k€ à 80k€ seront alloués aux projets qui s'appuient sur un réseau préexistant que la ou le PI cherche à consolider afin de soumettre un projet pour un ERC Starting Grant ou un Consolidator Grant, un COST ou un AAP international similaire ;
- > des financements de 80k€ à 110k€ seront alloués aux projets qui s'appuient sur un réseau actif et formalisé par des collaborations scientifiques existantes attestées, par exemples par des publications communes, et qui visent la soumission d'un projet pour un ERC Consolidator Grant ou un Advanced Grant, un COST ou un AAP international similaire particulièrement compétitif.

Dépenses éligibles

L'aide allouée dans le cadre de ce dispositif soutiendra les dépenses nécessaires à la mise en place/consolidation d'un réseau de recherche, en vue d'un dépôt d'un projet européen/international visé à une échéance de 2 ans maximum. Le dépôt du projet visé doit être compris entre septembre 2024 et décembre 2025. Les dépenses éligibles, au maximum jusqu'en décembre 2025, concernent :

- > frais de mission (PI ou partenaire(s)) ;
- > séjours invités entrants et/ou sortants (durées à justifier) ;

- frais de réception ou d'organisation de séminaires/colloques en lien avec le réseau et/ou le projet visé ;
- opérations visant à accroître la participation des nouveaux et/ou futurs membres du réseau (actions de communication, organisation et animation de rencontres, ateliers etc.) ;
- le cas échéant, dépenses de masse salariale (hors doctorants et vacations de recherche), pour des personnels d'appui (notamment pour les projets visant des COST);
- décharges d'enseignement pour le PI, dans la limite maximale non cumulable de 128 heures par année universitaire (pour information, une décharge de 128 HETD annuelle correspond à environ 30k€), les décharges demandées doivent être des multiples de 12 HETD avec indication des semestres concernés.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles, hormis l'acquisition d'ordinateurs de configuration standard et du matériel associé.

Critères d'évaluation des projets

Les projets seront évalués par un comité constitué d'experts extérieurs à l'université de Poitiers et de partenaires UP-SQUARED selon les critères mentionnés ci-dessous. Il émettra un avis sur les projets à retenir sur la base des évaluations. A noter que les candidatures émanant de projets ANR Jeune chercheur – jeune chercheuse (JCJC) seront évaluées avec une attention particulière.

Le comité d'évaluation prendra en compte les dimensions suivantes dans son appréciation ainsi que les spécificités liées au type d'appel visé (ERC, MSCA, COST, etc.) :

1. Intérêt du projet et adéquation avec l'objectif de l'appel

Ce critère cherche à évaluer la pertinence, l'originalité, la qualité scientifique, l'égalité femme-homme, l'inclusion et l'ouverture des projets soumis par rapport aux objectifs de l'appel européen ou international visé, en veillant à ce qu'ils répondent aux normes les plus élevées en matière de recherche et d'impact socio-économique. Il englobe plusieurs aspects clés qui doivent être pris en considération pour garantir la pertinence et la valeur du projet soumis :

- **Pertinence, originalité et innovation du sujet, ainsi que son adéquation avec l'appel européen ou international visé** : il est essentiel que le projet démontre une pertinence, une originalité et une innovation claires dans le domaine abordé. Le sujet doit non seulement répondre aux exigences de l'appel européen ou international en question, mais il doit également apporter une contribution significative et novatrice à ce domaine. La méthodologie envisagée doit être en adéquation avec le caractère novateur du projet et correspondre aux standards internationaux les plus élevés.
- **Qualité scientifique, complémentarité des partenariats, historique des relations et crédibilité du réseau/projet envisagé** : la qualité scientifique du projet est un autre élément fondamental de ce critère. Les partenariats impliqués dans le projet doivent être complémentaires et apporter une réelle valeur ajoutée à la réalisation des objectifs. De plus, l'historique des relations entre les partenaires et la crédibilité du réseau ou du projet envisagé sont des facteurs déterminants dans l'évaluation.
- **Prise en compte des critères égalité femme-homme dans la composition et structuration du réseau et, en fonction du sujet, intégration de la dimension du sexe et du genre dans le projet** : l'intégration des critères d'égalité entre les femmes et les hommes dans la composition et la structuration du réseau est une exigence incontournable pour s'assurer que le projet promeut la diversité et l'inclusion. De plus, en fonction de la nature du sujet, il est impératif d'intégrer la dimension du sexe et du genre dans le projet, afin de mieux comprendre et de tenir compte des spécificités liées à ces aspects.
- **Prise en compte de la dimension science ouverte (open science)** : le critère exige également une prise en compte de la dimension "science ouverte" (open science). Cela signifie que le projet doit favoriser l'accessibilité et la réutilisation des données et des résultats de recherche, contribuant ainsi à l'avancement global de la connaissance.

2. Qualité scientifique du PI, pertinence des partenariats et mise en œuvre du projet

Ce critère vise à évaluer la qualité scientifique du PI, sa pertinence par rapport à l'appel, la robustesse de la planification du projet, et la justesse de la demande financière. Ces éléments sont fondamentaux pour garantir la faisabilité et le succès du projet, ainsi que pour assurer une utilisation judicieuse des ressources allouées :

- **Qualifications du PI au regard de l'appel européen ou international visé** : il est essentiel d'évaluer les qualifications du PI en relation avec les exigences et les objectifs spécifiques de l'appel européen ou international visé afin de pouvoir estimer le taux de succès de dépôt du projet. Cela implique de considérer l'expérience, l'expertise et la réputation du PI dans le domaine de recherche pertinent pour l'appel. Les réalisations antérieures du PI, telles que des publications, des projets de recherche réussis, et sa capacité à mobiliser des ressources et à diriger des équipes de recherche, sont autant de facteurs qui seront pris en compte.
- **Qualité de la planification de montage du réseau en lien avec le dépôt d'un projet d'envergure** : la qualité de la planification pour la création du réseau de partenaires et la soumission d'un projet d'envergure est également évaluée. Cela implique d'examiner la manière dont le PI envisage de rassembler des partenaires et de coordonner leurs activités de recherche. Une planification bien définie devrait mettre en évidence la pertinence des partenariats proposés, la complémentarité des compétences et des ressources, ainsi que la stratégie globale pour atteindre les objectifs du projet.
- **Adéquation de la demande financière et sa justification pour la réalisation du projet** : l'adéquation de la demande financière et sa justification pour la réalisation du projet sont des éléments clés de ce critère. Les évaluateurs examineront si le budget demandé est en proportion avec les besoins du projet et s'il est justifié par des coûts réalistes. Il est essentiel que le PI explique en détail comment les fonds seront utilisés pour soutenir les activités de recherche et comment ils contribueront à la réussite du projet dans son ensemble.

3. Impacts et retombées du projet visé

Le troisième critère vise à évaluer la portée des impacts potentiels du projet à l'échelle européenne ou internationale, ainsi que sa capacité à promouvoir la médiation scientifique et à renforcer les relations entre les sciences et la société. Ces aspects sont cruciaux pour garantir que le projet contribue de manière significative au progrès scientifique et à l'engagement du public dans le domaine de la science. Cela reflète l'importance de la recherche non seulement en tant que contribution au savoir, mais aussi en tant qu'outil pour améliorer la compréhension et l'appréciation de la science dans la société.

- **Impact potentiel du projet européen ou international visé** : l'impact potentiel du futur projet européen ou international est un élément clé de cet aspect de l'évaluation. Les évaluateurs examineront attentivement la capacité du projet à générer des résultats significatifs qui pourraient avoir un impact durable au-delà des frontières nationales. Cela inclut la manière dont le projet peut contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés par la Commission Européenne, ainsi que sa capacité à générer des résultats durables et à long terme. Les projets qui sont susceptibles de créer des changements positifs et significatifs dans le domaine concerné seront évalués de manière favorable.
- **Impact du projet visé en termes de médiation scientifique et de lien sciences et société** : ce critère évalue l'impact du projet en termes de médiation scientifique et de renforcement des liens entre les sciences et la société. Cela implique d'analyser comment le projet envisage de communiquer ses résultats de manière accessible et engageante pour un public plus large. Les initiatives visant à promouvoir la compréhension de la science, à favoriser la participation du public ou à susciter l'intérêt pour les questions scientifiques seront évalués de manière favorable. Le projet devrait également démontrer sa capacité à établir des liens et à faciliter le dialogue entre la communauté scientifique et la société civile.

A mi-parcours du projet, le PI devra fournir un bilan intermédiaire détaillant l'avancement du projet, notamment au regard du respect du calendrier prévisionnel et du dépôt en réponse à un appel à projet européen ou international. Sur cette base, un avis sera émis sur la poursuite du financement.

Accompagnement des projets

Les lauréats de cet appel à projets seront accompagnés par la DRInnov (Cellule Europe), notamment dans le cadre des programmes Impact'UP (ASDESR) et UP-SQUARED, pour la préparation de leurs démarches en vue d'une réponse à un appel à projet européen et/ou international. Cet accompagnement peut prendre différentes formes d'aide à la préparation de la candidature à l'AAP européen et/ou international, conseils sur la rédaction de la proposition, relecture des projets, préparation à un éventuel oral pour les projets admis en seconde étape s'il y a lieu (pas d'oral pour les ERC Advanced Grant), etc.

Aussi, les budgets demandés ne devront pas inclure d'accompagnement supplémentaire tel que l'appui d'un cabinet spécialisé.

Calendrier

- > Lancement de l'AAPI PARI : 15 septembre 2023
- > Date limite de dépôt de la candidature : **19 novembre 2023**
- > Notification de la décision d'attribution : semaine du 18 décembre 2023 ou semaine du 2 janvier 2024
- > Démarrage des PARI : janvier 2024

Les candidatures à cet appel devront avoir été visées par les directions de laboratoire (sans classement si plusieurs candidatures sont déposées pour un même laboratoire).

Modalités de candidature

Pour candidater, vous devez :

- ✓ Compléter le dossier de candidature joint à cet appel.
- ✓ Fournir une lettre d'engagement pour le dépôt d'un projet européen ou international dans un délai de 24 mois maximum soit avant décembre 2025. Un courrier type sera mis à disposition
- ✓ Envoyer ce dossier complété par courriel à l'adresse ci-dessous avant la date limite.

Tout dossier reçu en retard, incomplet ou sans visa du directeur du laboratoire porteur ne sera pas retenu.
Contact : aap.upsquared@univ-poitiers.fr

Annexe – FAQ

Qu'est-ce qu'un projet de recherche internationale ?

Les projets pour une recherche européenne et/ou internationale sont un levier dans la dynamique d'internationalisation de la recherche de l'université de Poitiers, aidant à la formalisation de projets de recherche collaboratifs d'envergure, permettant la réponse à des appels à projets européens ou internationaux.

Les projets d'appui aux réseaux de recherche européenne et/ou internationale sont des outils d'aide à l'émergence et la consolidation de collaborations internationales destinés à structurer un réseau d'excellence de partenaires français et étrangers en une communauté scientifique, large ou plus restreinte, autour d'une thématique de recherche ou d'un verrou scientifique ou d'un enjeu socio-économique.

Qu'est-ce que le programme *Horizon Europe* ?

Horizon Europe est le [programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation](#) pour la période 2021-2027 à la suite d'Horizon 2020. Il est doté d'un budget d'environ 95,5 milliard d'€ pour réaliser les [objectifs principaux](#) suivant : « renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'Union ; stimuler sa compétitivité, y compris celle de son industrie ; concrétiser les priorités politiques stratégiques de l'Union ; contribuer à répondre aux problématiques mondiales, dont les objectifs de développement durable ». Quatre piliers fondent *Horizon Europe* : « la science d'excellence ; les problématiques mondiales et la compétitivité industrielle européenne ; l'Europe plus innovante ; élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche ».

Attentes générales pour les projets européens :

Les projets européens ont des attentes spécifiques en termes de propositions de projets. Voici une vue d'ensemble des attentes générales pour les projets européens :

- 1. Qualité scientifique et innovation** : les projets européens sont généralement axés sur la recherche de haute qualité et l'innovation. Les propositions doivent démontrer un niveau élevé de rigueur scientifique, de créativité et d'originalité.
- 2. Excellence** : les projets doivent viser l'excellence dans leurs domaines respectifs. Cela signifie que les chercheurs et les équipes de recherche doivent avoir un historique solide de réalisations et de publications pertinentes ainsi qu'une contribution significative à la connaissance existante.
- 3. Mise en réseau et collaboration internationale** : de nombreux projets européens encouragent la collaboration internationale. Les équipes de recherche sont souvent invitées à travailler avec des partenaires d'autres pays européens pour favoriser l'échange de connaissances et de compétences.
- 4. Impact** : les projets européens sont généralement axés sur l'obtention d'un impact significatif dans leur domaine. Cela peut se traduire par des avancées scientifiques, des innovations technologiques, des applications pratiques ou des contributions à la société.
- 5. Gestion efficace** : les propositions doivent inclure un plan de gestion solide pour s'assurer que le projet sera mené de manière efficace, y compris la gestion des ressources financières et humaines.

Qu'est-ce qu'un projet ERC (European Research Council) ?

Intégré au pilier 1 « Science d'excellence » du programme Horizon Europe, l'ERC fonctionne selon des critères de sélection basés principalement sur l'excellence scientifique, la nature révolutionnaire des recherches, l'ambition et la faisabilité des propositions scientifiques. Aussi, et à condition de travailler au sein de l'Union européenne, tous les scientifiques, quels que soient leur nationalité et leur domaine scientifique de recherche, sont éligibles à ces financements alloués via des appels à projets sélectifs.

Attentes spécifiques pour les projets ERC :

Les projets ERC sont axés sur le soutien de chercheurs individuels. Les attentes principales sont les suivantes :

- 1. Excellence scientifique individuelle :** les projets ERC se concentrent sur l'excellence scientifique individuelle. Les chercheurs qui soumettent des propositions ERC doivent avoir un profil exceptionnel et une idée de recherche novatrice.
- 2. Indépendance :** les lauréats ERC ont une grande indépendance dans la façon dont ils mènent leurs projets. Les fonds ERC sont conçus pour soutenir la recherche de pointe dirigée par le chercheur principal.
- 3. Frontières de la connaissance :** les projets ERC sont axés sur la création de nouvelles connaissances et la poussée des frontières de la recherche.

Qu'est-ce qu'un COST ?

Les [actions COST](#) (European Cooperation in Science and Technology) sont des réseaux de recherche interdisciplinaires internationaux. Ils sont financés pour une période de quatre ans (130k€/an) et réunissent des chercheurs, des PME, des institutions publiques et toute autre organisation ou institution en lien avec le sujet de recherche commun. Les actions COST sont ouvertes à tout champ disciplinaire et soutiennent l'émergence de nouveaux champs de recherche. L'objectif est double : susciter la contribution significative au développement et au progrès du savoir dans les domaines scientifiques, technologiques, économiques, culturels ou sociétal et offrir aux participants (de tous âges et niveaux de carrière) un environnement propice au développement de leur réseau de recherche et la possibilité d'un avancement de carrière plus rapide. L'[actuel appel](#) sera clôturé le 23 octobre 2023 et le [prochain](#) est prévu pour octobre 2024.

Attentes spécifiques pour COST :

Les actions COST sont axées sur la coopération et la mise en réseau entre chercheurs de différents pays. Les attentes principales sont les suivantes :

- 1. Réseaux de collaboration :** COST favorise la création de réseaux de collaboration entre chercheurs européens dans divers domaines. Les propositions doivent mettre en évidence la nécessité d'une telle collaboration. Les projets COST doivent favoriser la création de réseaux de recherche durables qui peuvent continuer à collaborer au-delà de la durée du projet.
- 2. Transfert de connaissances :** COST encourage le transfert de connaissances et la diffusion des résultats de la recherche au-delà de la communauté scientifique. Les projets devraient inclure des plans pour atteindre cet objectif.
- 3. Accessibilité et inclusivité :** les actions COST visent à être accessibles à un large éventail de chercheurs, y compris les jeunes chercheurs et les chercheurs émergents.
- 4. Impact sur la politique et la société :** bien que l'excellence scientifique soit importante, les projets COST devraient également montrer comment la coopération internationale bénéficiera à la société et à l'économie.

Quels AAP internationaux sont prioritaires ?

Les appels à projets internationaux prioritairement visés sont les ERC, les Actions MSC (MSCA) et les COST.

Qui peut candidater à cet appel à projet de l'UP ?

Tout membre statutaire de l'université de Poitiers affilié à un laboratoire de l'université de Poitiers (y compris CNRS et Inserm) peut porter (et coordonner) un projet.

Les personnels non-permanents (notamment (post-)doctorants et (post-)doctorantes) ne peuvent pas porter un projet, mais peuvent y être associés.

Afin de garantir la plus grande ouverture possible et un taux de réponse élevé, il n'est demandé au PI que le visa de la directrice / du directeur de son laboratoire de rattachement.



Appel à projets interne Programme d'Appui aux projets pour une Recherche Internationale – PARI



Pourquoi seulement 128h de décharge possible ?

L'article 7.III du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants -chercheurs et portant statut particulier au corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences stipule que « la modulation de service ne peut aboutir à ce que le service d'enseignement soit inférieur à 42 heures cours magistral ou à 64 heures de travaux pratiques ou dirigé, ou toute combinaison équivalente. » Par ailleurs, il n'est pas possible de cumuler prime de responsabilité (PCA), une décharge d'enseignement et des heures complémentaires. La PEDR (Décret n°2009-851 du 8 juillet 2009), étant une prime de recherche, n'est pas concernée par cette règle (voir Délibération n° CA-06-7-2018-11 du Conseil d'Administration de l'UP).

Que signifie la notion « sciences et société » ?

La relation « science-société » est désormais reconnue comme une dimension à part entière de l'activité scientifique. Elle permet à chacun de comprendre le monde qui l'entoure et d'y prendre part, de nourrir le débat démocratique et d'appuyer les décisions publiques. Cette notion regroupe diverses pratiques visant à mettre en relation le public avec des savoirs scientifiques (ou techniques). Elle consiste à faire le pont entre le milieu scientifique et la société.

Que signifie l'approche « open science » ?

La science ouverte est la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche. L'UP entend accompagner l'ensemble de sa communauté scientifique dans cette démarche, développant une politique ambitieuse et équilibrée de science ouverte (dans le respect des spécificités disciplinaires et des usages des communautés), ainsi qu'un certain nombre d'initiatives et d'actions concrètes en ce domaine, formalisés par la « feuille de route ». Dans ce contexte, un protocole de gestion des données (PGD) est demandé.

Égalité des genres :

L'égalité des genres constitue désormais un élément central dans l'évaluation des projets européens. Les candidats sont encouragés à promouvoir l'équilibre entre les sexes dans la composition de leurs équipes de recherche. La prise en compte de la dimension sexe et genre est, en fonction des thématiques de recherche, très fortement encouragée et peut, le cas échéant, constituer un élément d'évaluation.